

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDACTION
48, rue de la République, 48
LES MANUSCRITS NON INSCRITS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE
ET DEPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
1 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; 1 an, 22 fr.

LE PROCÈS MORÈS - LE VERDICT

Deux Vœux Significatifs

Parmi les vœux si nombreux qui remplissent les comptes rendus des réunions des conseils généraux, nous en relevons deux qui se correspondent et s'opposent d'une façon très nette. L'un vient de l'Aveyron. L'autre vient de l'Isère. Vous retrouverez l'équivalent de l'un et de l'autre sur divers points. Ils ont trait à l'enseignement primaire. Rétablissez le catéchisme dans les écoles, dit le vœu de l'Aveyron. Laissez sans tarder toutes les écoles de filles, dit le vœu de l'Isère.

Je dirai que le premier est un vœu stérile et le second un vœu raisonnable et logique. Nous avons laïcisé les écoles de garçons. Pourquoi ne laïcisons-nous pas les écoles de filles? Ce sont les dernières asiles de la contre-révolution, entretenus sur les deniers de l'Etat républicain. Je sais ce qu'on objecte. Les sœurs sont plus sympathiques que ne l'étaient les frères; et puis, ce sont des femmes; prenez garde: ne touchez pas à la femme! Aussi bien ne nous proposons-nous pas de toucher à ces femmes, ni à aucune femme, fût-ce avec une fleur. Ce que nous visons, ce que nous attendrons, c'est la congrégation. Nous ne voulons pas deux poids et deux mesures. Ce qui nous a paru bon pour les garçons, nous paraît bon pour les filles. Nous ne divisons pas la famille. Nous l'envisageons dans ses deux éléments et nous prétendons que la partie féminine a droit, en matière d'instruction primaire, au même traitement que le sexe fort.

On a trop longtemps méconnu cette parité. Je ne l'étends pas aux hautes études, pour laquelle la femme manque, non pas de dispositions, mais de loisirs, étant naturellement prise et plus utilement retenue ailleurs. Mais pour ces notions qui sont le minimum dû à tout homme, pour les connaissances élémentaires de sexe. Dès lors, le vœu du conseil général de l'Isère est parfaitement conçu. La loi de 1886 livre la laïcisation des écoles de filles aux hasards et aux lenteurs des vacances qui peuvent survenir dans le personnel. C'est la marche de la tortue. Il faut assigner à l'opération un terme fixe. Nous sommes d'avis qu'en quatre ans, on en finirait. Les remplaçantes ne manqueraient pas. On sait le nombre des jeunes filles pourvues du brevet élémentaire et même du brevet supérieur, qui attendent avec un espoir chaque jour affaibli, l'emploi d'ad-jointes si ardemment souhaité. Et puis, il importe que la République aille jusqu'au bout de son œuvre scolaire: or, la laïcisation des écoles de filles est un desideratum qui prouve que l'œuvre, si avancée soit-elle, n'est pas complète.

Trop avancé, s'écrie M. de Bonald, qui devait certes à son nom de se faire l'éditeur du vœu de l'Aveyron. M. de Bonald n'est pas difficile sur le choix ni sur la valeur des arguments. A l'entendre, il faut se hâter de réintroduire le catéchisme dans l'école, parce que la criminalité augmente. Vous entendez le raisonnement: l'école sans catéchisme est

une école de perversité; l'école sans Dieu est l'école du crime.

Je veux croire que nos cléricaux énoncent sans rire ces énormités et ces mensonges. S'ils lisaient seulement les comptes rendus du congrès de la criminalité qui s'est tenu ces jours derniers à Bruxelles, ils sauraient que les congressistes les plus compétents trouvent dans la cherté du blé et, d'une manière générale, dans la misère, l'explication suffisante et douloureuse du développement de la criminalité à certaines époques. S'ils avaient, nos cléricaux, des yeux pour lire et l'histoire et les statistiques, ils sauraient que si, à notre époque, l'extrême publicité répète comme un écho la connaissance des crimes et semble en grossir le nombre par cette répétition, en fait, il y a moins de criminels qu'autrefois, proportionnellement au chiffre de la population. Il en est des crimes comme des accidents de voirie. Les diligences du temps passé faisaient en un an plus de victimes que n'en font les chemins de fer, mais on ne le savait pas.

Au fond, de quel argument qu'on se serve pour demander que l'instituteur, soit dans l'école, soit hors de l'école, puisse être répétiteur de catéchisme, le but est le même: on veut faire brèche dans l'organisation scolaire; on veut, insensiblement, rétablir entre l'éducation confessionnelle et l'enseignement public, cette confusion que les Chambres républicaines ont eu tant de peine à dissiper et qui favorise merveilleusement les empiètements de l'Eglise sur l'Etat. Que chacun reste chez soi, et tout ira bien. Que le prêtre reste dans son église, professeur de dogme et directeur des consciences qui consentent à sa direction; que l'instituteur reste dans son école, enseignant aux jeunes générations la morale universelle et la loi républicaine; voilà ce qu'il faut. A toute tentative pour mêler ce qui doit être distinct, ceux qui n'ont pas attendu la permission du pape pour être républicains sauront opposer un veto nécessaire. A tout effort des cléricaux pour atteindre nos institutions scolaires, nous saurons dire, nous aussi: « A bas les mains! » H. D.

LA POLITIQUE

Il faut croire que l'on avait mal interprété le sens des paroles prononcées par l'empereur d'Allemagne devant les généraux et officiers de sa garde, au sujet de la réduction du service militaire à deux ans, car les journaux les mieux renseignés s'accordent aujourd'hui à reconnaître que, loin de repousser cette réforme, Guillaume aurait donné à entendre qu'il y est au contraire très favorable. La Gazette de l'Allemagne du Nord, toujours officieuse comme au temps de M. de Bismarck, va même jusqu'à annoncer qu'au courant de la prochaine session, le Reichstag sera saisi d'un ensemble de projets de loi tendant à la mise en pratique du service de deux ans.

Il paraîtrait que ces projets ont déjà réuni l'unanimité des spécialités compétentes. C'est très bien; les Allemands sont libres d'agir chez eux comme ils l'entendent et nous n'avons pas à nous mêler de leurs affaires; mais, alors, pourquoi le général Verdy du Vernois a-t-il dit, il y a

quelques années, se démettre de ses fonctions de ministre de la guerre, pour avoir préconisé une mesure aussi radicale que le service de deux ans et qui entraînera de toute nécessité un fort accroissement de dépenses pour l'Allemagne? C'est cette mobilité incessante dans les idées du jeune empereur qui pourrait, avant tout, nous inspirer des craintes pour l'avenir de la paix européenne. Quant au reste, nous savons bien que la France ne reculera pas devant les sacrifices que l'augmentation des effectifs militaires de sa voisine va lui imposer. De ce côté, nous sommes tranquilles. C'est du côté de l'Allemagne que nous devons ne pas l'être.

JEAN-CLAUDE.

AUJOURD'HUI:
Anarchistes faux-monnayeurs.
Une évasion à Saint-Lazare.
Lettre de Russie.

DEPECHE PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 30 août.

RETOUR DE M. LOUBET A PARIS

M. Loubet, président du conseil, est rentré ce matin à neuf heures.

CONVOICATIONS D'ÉLECTEURS

Les électeurs sénatoriaux du Calvados et de la Haute-Vienne sont convoqués pour le 16 octobre à l'effet d'élire un sénateur en remplacement de M. de Lavalley et de M. Teisserenc de Bort, décédés.

DISTINCTION HONORIFIQUE

L'empereur de Russie vient de conférer le grand cordon de l'ordre de Saint-Stanislas à M. Paul Leroy-Beaulieu, économiste, membre de l'Institut.

LE DÉPART DU COMMANDANT PISTOR

Le commandant Pistor, officier d'ordonnance du président de la République, a quitté Paris hier soir pour se rendre à Chambéry où il va se concerter avec les autorités civiles et militaires pour arrêter toutes les dispositions de détails relatives au prochain voyage que M. Carnot doit faire dans cette ville, à l'occasion des fêtes du centenaire de la révolution de la Savoie et de la France.

A MADAGASCAR

Notre résident général à Tananarive, M. Bompard, qui se trouve actuellement en congé à Paris sera très prochainement appelé à la direction d'une légation dans l'Amérique du Sud. Il sera remplacé à Madagascar par M. Larrouy, actuellement à la tête du consulat de Dublin, qui fit déjà l'intérim de la résidence générale en 1887. M. Larrouy partira le 12 septembre.

Le premier acte de M. Larrouy sera d'installer un tribunal français à Tananarive. Ce tribunal comprendra un président, un lieutenant, un juge et un greffier.

LES JOURNAUX DE METZ

A partir du 1er janvier prochain, Metz aura six journaux paraissant en langue française, soit un de plus qu'en 1870.

On annonce, en effet, pour le dernier trimestre de cette année, l'apparition d'un journal à bon marché publié en français, dans les ateliers de la Gazette de Lorraine, organe allemand, et, pour le 1er janvier prochain, celle d'une feuille indépendante ayant d'importantes ressources et qui prendra le titre du Vœu international. Ce journal s'écartera en quelque sorte à l'ancien Vœu national et aura des tendances pacifiques et conciliatrices.

LES VŒUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX

Nîmes, 30 août.

Le conseil général a adopté un vœu tendant à ce que le gouvernement n'accepte aucune réduction sur le tarif des douanes et un vœu demandant que le gouvernement tienne la main à la laïcisation des écoles de filles.

Marseille, 30 août.

Le conseil général des Bouches-du-Rhône a adopté un vœu en faveur du dégrèvement des boissons hygiéniques et un vœu en faveur de l'amnistie générale.

EN ALSACE-LORRAINE

Mulhouse, 30 août.

M. Schmitt, professeur au lycée de Toulouse, qui était venu passer ses vacances chez son père, ancien instituteur établi à Rhinau, vient d'être expulsé du territoire d'Alsace-Lorraine.

Cette mesure a provoqué une pénible impression dans tout le pays, où la famille Schmitt jouit de la considération générale.

Nouvelles Militaires

Paris, 30 août.

On parle du général Metzinger, qui est actuellement à Orléans, pour remplacer le général Motas d'Estreux au commandement de l'Ecole de Saint-Cyr.

A propos de l'Ecole de Saint-Cyr, ajoutons que le général Caillot a laissé, paraît-il, un ordre d'inspection général assez dur pour certains services de l'Ecole. De son ordre du jour, nous retons le jugement suivant: « Saint-Cyr n'est pas une école préparatoire à l'école de guerre; on doit simplement mettre sur la voie, pour s'y préparer, une petite élite destinée à y entrer. Des cours plus pratiques et moins savants vont s'imposer pour l'hiver prochain.

— Les grandes manœuvres alpines italiennes dans les Alpes-Maritimes, ont commencé le 25 août; jusqu'à cette date, les troupes avaient été exercées par régiments et bataillons. Le thème des opérations actuelles suppose que l'ennemi (les Français) a réussi à pénétrer dans les vallées de la Stura, de la Vermeagna et de Gesso et poursuit son offensive soit sur des points déterminés des vallées principales, soit sur le débouché des vallées secondaires, etc. Les troupes italiennes tentent de se concentrer à Borgo-San-Dalmazzo en masse suffisante pour commander la situation au lieu de la subir; cette concentration sera, en conséquence, suivie d'une offensive générale, pour empêcher l'ennemi de mettre à profit sa supériorité numérique.

Celui-ci s'efforce, au contraire, d'envelopper les défenseurs de la vallée de Borgo-San-Dalmazzo. Le détachement aura lieu sur le col de Roaschia et sur celui della Madonna, qui fait communiquer Demonte avec Valdiere par Festona.

LE CHOLERA

A PARIS

Paris, 30 août.

On a ouvert, hier soir, un nouveau service aux hôpitaux de la Pitié et de la Charité. Cinq cholériques ont été admis séance tenante à la Pitié. Ce sont des ouvriers du port. L'un d'eux a succombé dans la soirée.

La Charité en compte huit cas et à Saint-Louis sept cas nouveaux.

Une religieuse de cet hôpital a été victime de son dévouement. Elle a été atteinte de la diarrhée cholérique hier soir.

On signale également à Saint-Louis le décès d'un infirmier.

À Saint-Antoine, cinq cas nouveaux et un décès.

Un bateau remorqueur venant de Rouen, l'Amiral-Gervais, a été conduit hors de Paris pour y être désinfecté. Deux des matelots qui y étaient attachés ont été atteints du choléra nostras.

Deux cas nouveaux à l'Hôtel-Dieu. A Beaujon, l'ensemble des cas cholériques depuis un mois est de 60, dont 9 décès. Plusieurs cas sont signalés à Lariboisière.

Le Figaro rend compte d'une enquête sur la situation sanitaire à Paris et en France qu'il a faite auprès des docteurs Brouardel,

Proust et Monod, les trois principaux membres du conseil d'hygiène. Il en résulte qu'il faut s'attendre à ce que la mortalité de ces jours derniers se maintienne jusqu'à la fin des chaleurs caniculaires, mais que l'épidémie s'étendra d'elle-même aux premiers froids. On peut prédire à peu près sûrement sa disparition totale pour la fin de septembre ou le commencement d'octobre.

L'enquête confirme, en second lieu, que l'épidémie qui règne à Paris n'a rien de morbide ni d'asiatique et enfin que nous ne sommes pas sérieusement menacés et que, gardés par les mesures qui vont être prises à la frontière, nous ne risquons à peu près rien.

— Ajoutons qu'un décret organisant à toutes les gares frontières des postes sanitaires et des étuves à désinfection paraîtra demain au *Journal officiel*. Le *Figaro* ajoute: « Un décret s'autorisant de la loi de 1882 sur les épidémies porte que tout médecin soignant un cholérique sera relevé du secret médical et obligé de faire une déclaration au commissaire de police du quartier. »

AU HAVRE

Le Havre, 30 août.

A partir de samedi prochain, 3 septembre, le service des paquebots de la compagnie générale transatlantique sera reporté provisoirement du Havre à Cherbourg. Cette mesure essentiellement transitoire évitera aux passagers les ennuis d'une quarantaine à New-York.

En conséquence, les passagers et les marchandises devront être dirigés sur Cherbourg pour le départ de samedi prochain.

EN ANGLETERRE

Londres, 30 août.

Le bruit a couru que plusieurs cas de choléra avaient été constatés à Londres, et que les malades avaient été transportés dans les hôpitaux. Le *Standard* dément qu'il y ait des cas de choléra actuellement en traitement dans les hôpitaux de Londres.

Les compagnies des docks prennent des mesures spéciales contre l'épidémie, et les inspecteurs sanitaires visitent les maisons situées dans l'Est de Londres, surtout celles habitées par des marins de passage.

Dans tous les hôpitaux de Londres, on prépare des salles spéciales où seront soignés les cholériques.

EN ALLEMAGNE

Hambourg, 30 août.

Hier, à la réunion du corps de la bourgeoisie, le sénateur Hachmann a communiqué l'opinion formulée par le docteur Koch relativement à la situation sanitaire. Le docteur Koch est d'avis que l'épidémie actuelle est une de celles qui croissent rapidement, mais décroissent non moins vite.

Y a-t-il un rapport entre l'explosion du fléau et l'émigration russe? On n'en voit pas des indices probants.

Le sénateur Hachmann a fait ensuite un rapport, notamment en ce qui concerne le transport des cholériques.

Du 20 au 29 à midi, c'est-à-dire en dix jours, les 150 hommes affectés au service des 60 voitures ont transporté 3,403 malades ou morts. Dans ce nombre, celui des morts est de 1,068.

Beaucoup de cas cholériques, a ajouté M. Hachmann, n'ont pas été déclarés au bureau sanitaire. Mais, parmi les malades signalés, il en est dont le mal n'était pas le choléra.

Berlin, 30 août.

La constatation officielle du premier cas de choléra asiatique à Berlin a produit une véritable panique. On sait qu'il s'agit de la femme d'un hôtelier arrivée de Hambourg. Des groupes se forment pour lire les affiches placardées sur les colonnes. L'événement est commenté avec pessimisme en général. Les médecins espèrent cependant sauver la malade.

Les trains express à destination de Hambourg sont vides. En outre, les trains provenant de cette ville sont bondés de Hambourgeois fuyant l'épidémie.

On se plaint que les rapports officiels ne donnent pas le nombre exact des victimes à Hambourg.

Jusqu'à présent, l'épidémie est toujours en progrès.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

LE PROCÈS DE MORÈS

Paris, 30 août.

Aujourd'hui, le public est encore moins nombreux qu'hier. On procède à l'audition des témoins.

L'AUDITION DES TÉMOINS

Le commandant Esterhazy

Le commandant Esterhazy, major au 110^e régiment de ligne, témoin dans la rencontre de M. Drumont et du capitaine Crémieu-Foa, rend hommage à la modération et à l'esprit de conciliation dont fit preuve M. de Morès, qui était témoin de M. Drumont.

Puis, parlant des articles parus dans la *Libre Parole* contre les juifs dans l'armée, le commandant Esterhazy dit quelle peine ses camarades et lui éprouveront de telles attaques: « Nous désirons beaucoup en connaître l'auteur, dit-il, car tous nous sommes indignés de penser que l'un des nôtres persiste à se cacher derrière la signature de M. de Lamase. (Mouvement.)

La paire d'épées appartenant au marquis de Morès, et qui après le sort a servi au combat, est sortie du fourreau de serge verte qui l'enveloppe et placée sous les yeux des jurés.

D'après le commandant, le poids ordinaire des épées varie entre 480 et 530 grammes; celles du marquis de Morès pesaient 750 à 780 grammes. S'il avait été témoin du capitaine Mayer, il les aurait formellement refusées.

Le président, au capitaine Delorme. — Vous entendez ce que vient de dire le commandant Esterhazy; qu'aviez-vous à répondre? — R. Rien.

Le président. — Et vous, M. le capitaine Poujade? — R. C'est l'avis personnel du commandant; quant à moi, je déclare que lorsque sur le terrain on manque de point de comparaison, il est difficile sinon impossible de se rendre compte du poids des armes.

Le Demange constate que le sort avait voulu que l'épée échoie au capitaine Mayer fût justement la moins lourde; elle pesait 754 grammes, tandis que celle du marquis de Morès pesait 781 grammes.

Sur la demande de l'un des défenseurs, le commandant Esterhazy déclare que le capitaine Mayer ne pouvait pas accepter la proposition du marquis de Morès, l'invitant à faire connaître l'auteur de la divulgation. S'il l'eût fait, il se fût certainement exposé à être mis en quarantaine par ses camarades. Il persiste à penser cependant que les témoins auraient peut-être pu arranger l'affaire.

Le médecin-major Février, de l'Ecole polytechnique, dit que six jours avant la rencontre, le capitaine Mayer vint le trouver, se plaignant d'une grande gêne dans le bras droit; les flexions étaient difficiles, mais le capitaine Mayer qui faisait beaucoup d'exercice ne ressentait cette gêne dans les avant-bras qu'après un assez long temps.

L'avis du médecin-major est qu'au moment de la rencontre, laquelle n'a duré que quelques secondes, l'état d'infirmarité du capitaine Mayer ne devait pas exister, aucune fatigue n'ayant eu encore le temps de se produire.

Le docteur Vibert

Le docteur Vibert, médecin légiste, a fait l'autopsie du corps du capitaine Mayer. Il rend compte de ses constatations.

L'épée a traversé sous l'aisselle droite et perforé le poulmon, et elle a atteint la colonne vertébrale. La longueur totale du trajet de l'épée était de 25 centimètres.

M. Tixier

M. Tixier, maître d'armes à l'Ecole polytechnique, donnait des leçons d'escrime au capitaine Mayer.

D. Saviez-vous que le capitaine souffrait d'une faiblesse du bras. — R. Oui, mon commandant. (Hilarité.) Se repréant vivement: Oui, M. le président.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 31 Août 25

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

LE MYSTÈRE DE L'OMBRE

Ne voulant pas le quitter, il avait résolu de ne jamais se marier, et jusque-là, il n'avait point eu de mérite à tenir sa promesse, son cœur n'ayant jamais battu, et son excessive sauvagerie lui interdisant des liaisons, où il aurait fallu au moins quelques avances de sa part. Un seul rayon de soleil avait éclairé jusque-là sa vie morne, triste et solitaire; c'était l'adoration aveugle, mais absolue, qu'il avait pour Claire de Mondragon.

Elle pouvait parler, ordonner, commander, gronder; d'elle, lui très susceptible avec tous, trouvait tout parfait et admirable.

Et non pas seulement parce que sa mère, Catherine Gaube, l'avait nourrie de son lait, qu'il l'avait vue dans le berceau d'une petite sœur morte dont elle avait pris la place, mais aussi et surtout parce qu'elle lui semblait d'une essence supérieure aux autres créatures.

Sa tournure élancée et svelte, les parfums dont elle s'entourait; les dentelles qui la couvraient; son grand air sec et froid, tout cela lui paraissait émaner de quelque divinité très haut placée, qu'on ne pouvait qu'adorer à deux genoux.

L'adorait-il, en effet, suivant le sens ordinaire du mot? Peut-être, dans tous les cas son respect absolu pour tout ce qui touchait aux Cypières l'avait empêché de jamais le constater.

Mais quand il vit Claire suivie d'une jeune fille, aussi mince, aussi raffinée qu'elle, avec une mise à peu près semblable; de pareille taille, mais d'un visage autrement attirant et sympathique que le sien, par dessus tout, d'une condition égale à celle de Clément, son pauvre cœur, jusque-là comprimé et muet, s'élança à toute volée vers la nouvelle venue.

Il se mit à l'adorer instantanément, d'une passion folle, sans chercher, sans réfléchir.

Les premiers jours, elle fut pour Gaube comme le reflet de son idole, le reflet palpable et humain d'une chose pour lui jusque-là inaccessible.

faça, et il l'aima pour elle, pour elle seule.

Tout le temps que son service lui laissait libre, Clément le passait à épier Reine Penhoët, à la suivre de loin partout où elle allait, soit dans les allées désertes du parc, soit le soir, le long des massifs.

Sa voix basse, un peu voilée, si différente de l'accent aigre et criard de Claire, lui faisait sauter le cœur dans sa poitrine.

Malgré cette tendresse ardente, qui l'empêchait de manger le jour, de dormir la nuit, il fut resté muet éternellement, tant sa timidité était excessive, s'il n'eût vu peu à peu le désespoir, mais un désespoir farouche et déchirant, envahir jour par jour, et presque heure par heure, la pauvre fille.

Quand elle se croyait seule et pleurait en tordant ses bras, sur les bancs isolés, Clément, par l'entrecroisement des branches, la regardait et enfonceait ses ongles dans la chair vive de sa poitrine.

Ce jour-là, une force inconnue l'avait poussé en avant, défilant sa langue, triomphant de son habituelle timidité. Il eut lieu de s'en féliciter.

Reine, arrivée à un de ces moments où le cœur trop plein déborde, se laissa aller à lui raconter sa vie entière.

Une semblable confiance, chez une fille de sa nature, et surtout la façon dont elle fut accueillie par Gaube, était un lien indissoluble et équivalait chez elle au plus solennel des serments.

Clément, les yeux assombrés et les lèvres tremblantes, lui posa une seule question: — Et au milieu de ces surhumaines

épreuves, vous êtes restée honnête, Reine?

Comme autrefois sous le regard du directeur du Bon Marché, mais avec un instinctif sentiment de joie, elle répondit: — Oui, cela, toujours.

Alors ce fut au tour du jeune homme d'avoir dans les yeux un éclair de triomphe, en même temps que l'expression d'un bonheur si intense, que Reine en fut éblouie.

Son cœur, son pauvre cœur blessé se mit à battre comme il ne l'avait jamais fait, tandis que dans ses yeux, toujours un peu durs, montait une douceur inaccoutumée.

Sans lui laisser le temps de parler, Clément prit sa main et, l'élevant pieusement, presque religieusement jusqu'à sa poitrine: — Reine, lui dit-il, je vous aimais déjà depuis que je vous avais vue, je vous aime encore plus maintenant que je sais ce que vous avez souffert. Je suis seul au monde comme vous, voulez-vous être ma femme?

Elle baissa la tête. — J'ai volé! balbutia-t-elle éperdue. — Osa la presser contre lui. — Taisez-vous, dit-il. Ne prononcez jamais plus cet horrible mot. Oubliez-le comme je le ferai moi-même. Vous avez eu faim. Qui oserait vous condamner? — Jamais, avec sa nature, Reine ne devait oublier ces paroles ni la chaude pression de main qui les accompagnait.

A partir de cet instant, Clément fut tout autre.

Au contact du marquis, il avait pris une discrétion de langage et de manières

qui l'élevait de beaucoup au-dessus des fonctions qu'il remplissait.

Maintenant, il voulait acquiescer à l'instruction qui lui manquait, et il se mit à l'œuvre.

Après son mariage, M. le marquis, sous l'influence de sa jeune femme, réorganisa sa maison, dit-il à Reine, j'en profiterai pour lui demander de changer mon poste de valet de chambre en celui d'intendant, c'est-à-dire que je serai libre, et nous pourrons nous marier.

Tristement, alors, la Bretonne répondit: — Libre, oui, vous, Clément. Mais moi, quand le serai-je? — Il n'insista pas, prévoyant sous ces paroles de Reine une méfiance contre Claire.

Or la vicomtesse était pour Clément plus sacrée que les idoles des Indes ne le sont aux fakirs, et jamais discuter ses actes ou ses volontés ne lui serait venu à l'idée. Mais tout le monde, à la Roche-Morte, devait à cette époque éprouver de cruelles déceptions.

Malgré les efforts surhumains que tenta la vicomtesse de Mondragon pour empêcher le mariage de son frère, elle n'y réussit point.

Et Dieu sait, cependant, qu'elle ne négligea rien pour atteindre son but, ni larmes, ni prières, ni colères, ni scènes. Elle alla jusqu'aux lettres anonymes, cette arme des misérables et des lâches.

Mais le marquis de Cypières ne se laissa point entamer.

Lui, vieillard, il éprouvait pour la première fois de sa vie une passion brûlante; et chose rare, celle qui en était

l'objet était digne de toutes les adorations, de tous les respects.

Tout aussi inutiles furent les assauts de Claire pour avoir le capital de la rente que son frère lui avait promis. Il resta inébranlable dans ce qu'il avait décidé pour sa sœur.

Avec cent mille francs par an, tu as de quoi vivre luxueusement, magnifiquement, lui dit-il, tu n'en contenteras. Et c'est encore une bien grande preuve d'affection que je te donne, de ne pas te laisser ruiner une seconde fois par le triste individu qui t'a fasciné.

Claire ne put le faire varier d'un iota. Reine, furieuse, quitta alors la Roche-Morte pour aller s'installer au petit château de Magalas, voisin de quelques kilomètres.

Mais en partant, à la veille presque du mariage, elle emmena avec elle Reine de Penhoët, tandis que le marquis avait envoyé promener Clément Gaube, lorsque celui-ci avait demandé de changer ses fonctions de valet de chambre, pour devenir l'homme d'affaires du château, ainsi que l'était son père.

Mon homme d'affaires, avait répondu Horace de fort mauvaise humeur de l'attitude de Claire,

D'après le maître d'armes, la douleur dont se plaignait le capitaine Mayer, pourrait être appelée la crampe des escrimeurs.

M. Rouleau

M. Rouleau, fils du professeur Rouleau, capitaine maître d'armes à l'Ecole polytechnique, dépose :

Le capitaine Mayer, préoccupé du poids des épées de M. de Morès, qu'il savait être lourdes, m'avait demandé si on avait le droit de les refuser sur le terrain, et je lui avais répondu que je le pensais.

M. Seuille

M. Seuille, sergent maître d'armes à l'Ecole polytechnique, dit que la force du capitaine Mayer était au-dessus de la moyenne, mais, comme les précédents témoins, il constate que sa main se fatiguait facilement.

M. Ayat

M. Ayat, maître d'armes de M. de Morès, dit que son client est un tireur de deuxième force, au-dessous de la moyenne; il ne fait de l'escrime que depuis 4 mois.

Le président. — Avec quoi tire-t-il ? Avec des épées ou des fleurets ? — R. Avec des épées.

Le président. — Quel est le poids ? — R. J'en ai de tous les poids : 480 grammes, 520, 750 et même 1 kilo 20 grammes.

Le président. — Vous êtes le premier à exprimer un tel avis.

L'opinion de M. Ayat est que le capitaine Mayer était beaucoup plus fort que M. de Morès, et il avait averti ce dernier qu'il eût à se méfier de lui, car il tirait dans les parties basses.

CONCLUSIONS DES EXPERTS

MM. Vigeant et Prevost, commis par le parquet à titre d'experts, rendent compte de leurs conclusions.

La paire d'épées qui a servi au duel pèse 1335 grammes, se répartissant ainsi : épée échue à M. de Morès, 781 grammes, celle du capitaine Mayer, 754 grammes.

Si j'étais directeur d'un combat, dit M. Vigeant, je préférerais beaucoup voir des épées lourdes dans les mains des combattants que des épées légères ; ainsi je lirai plus facilement dans leur jeu et au besoin il me serait plus commode d'arrêter le combat.

En somme, étant donné la durée du combat les experts estiment que le poids des armes n'a pu influer en rien sur l'issue de la rencontre.

M. Léo Taxil

M. Jogan, dit Léo Taxil. — J'ai écrit dans la France chrétienne un article relatif au duel ; je disais, dans cet article, que j'avais entendu le 14 juin, au Palais de Justice, au moment du procès Burdeau et de la Libre Parole, M. Guérin dire : « Il faut en finir avec les Juifs, le peuple est avec nous, il nous suivra ; il faut lui donner de Pélan et, au premier Juif dénoncé ou trahi, on marchera. Moi, tout le premier, je me chargerai de la chose ; que nous ayons un cadavre de Juif et la France se relèvera. Je prendrai moi-même M. de Rothschild à la porte de son hôtel ».

Un ouvrier a dit : « On a donc lâché Ravachol !!! »

VIF INCIDENT

M. Guérin. — Je démens depuis le premier mot jusqu'au dernier ce qu'a dit monsieur, qui est un infâme greffier !

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire. L'avocat général Laffon demande de faire évacuer la salle.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

Le président dit à M. Guérin qu'il ne doit pas insulter les témoins et il l'engage à retirer son expression.

L'avocat général reproche ensuite à MM. de Morès, de Lamasse et Guérin de n'avoir pas fait connaître au ministre de la guerre le nom de l'officier auteur des lettres parues dans la Libre Parole.

LES PLAIDOIRES

Me Demange a éloquentement combattu l'argumentation de l'avocat général, et conclu ainsi :

M. de Morès a fait preuve de loyauté, le capitaine Mayer, en lui serrant la main, a d'ailleurs signé le bill d'indemnité que vous allez lui octroyer tout à l'heure.

Des applaudissements aussitôt réprimés ont éclaté.

Les autres avocats se sont bornés à présenter quelques observations.

M. Guérin s'est défendu lui-même.

LE VERDICT -- L'ACQUITTEMENT

Après quelques instants de délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions.

En conséquence, le président prononce l'acquittement des quatre accusés.

Aucune manifestation ne s'est produite dans la salle, le président ayant menacé de faire arrêter immédiatement les manifestants.

APRÈS L'AUDIENCE

L'audience a été levée à 7 heures, sans incident. La foule, qui attendait au dehors, a salué l'arrivée du marquis de Morès à sa sortie du Palais de Justice, aux cris plusieurs fois répétés de : « Vive de Morès ! »

Pendant que le jury délibérait, la foule, parmi laquelle nombre de caméléons, a augmenté légèrement place Dauphine.

A peine le prononcé de l'arrêt et de l'acquittement, M. de Morès, ayant à ses côtés ses deux témoins, descend les degrés du grand escalier du Palais de Justice.

Deux ou trois amis placés derrière lui crient aussitôt : « Vive de Morès ! » Ce cri est répété sur la place, les cinq ou six cents curieux qui se trouvent là se resserrent autour du marquis de Morès et de ses amis.

La foule se dissipe peu à peu. Les agents ont opéré deux arrestations pour refus de circuler.

Un des individus arrêtés criait à pleins poumons : Vivent les Juifs !

Les Primes à la Filature de Soie

Paris, 30 août.

Nous allons voir, dans quelques jours, appliquer pour la première fois les dispositions par lesquelles les Chambres ont accordé des primes aux sériciculteurs et filateurs de soie.

Les rapports des agents des contributions indirectes chargés de vérifier les registres des filateurs de soie, pour la première période de 1892, sont arrivés au ministère du commerce et l'on va savoir sous peu le chiffre exact de la dépense incombant à l'Etat.

A l'origine, le Parlement avait estimé que la somme de quatre millions et demi suffirait pour le service de ces primes, dont quatre millions pour la sériciculture et 500.000 francs pour la filature.

Mais ce dernier chiffre a été reconnu notablement insuffisant.

Les demandes de liquidation de primes des filateurs de soie parvenues au ministère du commerce présentent trois millions environ pour 1892.

Le travail de vérification des agents des contributions va avoir pour effet de ramener ce chiffre à deux millions et demi. De sorte que l'application de la loi coûtera, tant pour la filature que pour la sériciculture, six millions et demi par an aux contribuables.

On s'attendait à ce que le chiffre de six millions et demi fût maintenu, mais on se trompait.

parmi lesquels un nommé Tian, sujet italien, ébéniste, qui a été arrêté, sous prétexte d'être un anarchiste, et comme son nom est dans cette affaire.

Un autre, nommé R..., qui tout d'abord avait été compris dans ce coup de filet, a été interrogé par M. Clément, qui, faute de preuves établissant sa complicité avec Fraisse a dû le laisser en liberté.

M. Clément fait en ce moment de nouvelles perquisitions pour rechercher l'auteur de ces anarchistes fabriquant leur fausse monnaie.

UNE ÉVASION A SAINT-LAZARE

Paris, 30 août.

Un fait rare s'est produit, avant-hier soir, à la prison de Saint-Lazare. Une détenue s'est échappée en sautant par une fenêtre.

Vers six heures du soir, des commerçants voisins ont aperçu une jeune fille à l'entrée d'un petit bâtiment donnant sur le faubourg Saint-Denis, qui enjambait la barrière d'appui.

Elle se tenait dans la rue d'une hauteur de 2 m. 45 sur le trottoir et, dans sa chute, se blessa à la tête.

Des passants s'empressèrent autour de la jeune fille qui perdait abondamment son sang ; personne ne pensa avoir affaire à une détenue de la prison de Saint-Lazare.

Les boutiques qui la virent passer ce qu'elle était une bonne qui, se trouvant enfermée, avait sauté par la fenêtre.

Tout à coup la jeune fille, sans écouter les conseils des personnes qui voulaient la conduire dans une pharmacie, s'est échappée et s'est enfuie dans la direction de la porte Saint-Denis.

Une heure plus tard, les surveillantes de la prison se sont aperçues de la fuite d'une détenue, Marie Dupuis, âgée de 15 ans, détenue pour vagabondage.

Voici comment elle a fait pour s'évader : au retour de la promenade sur la pelouse, se trouvant dans le chemin de ronde, Marie Dupuis s'est dissimulée derrière la porte conduisant aux dortoirs, puis elle a gagné un petit bâtiment dont la façade donne sur le faubourg Saint-Denis, où se trouve le bureau d'un interne.

C'est de cette pièce qu'elle a sauté dans la rue.

La jeune fille est recherchée par la police de sûreté.

UN TAMPONNEMENT

Terrible accident. — Deux trains qui se rencontrent. — Vingt victimes.

Bruxelles, 30 août.

Un terrible accident de chemin de fer a eu lieu, hier matin, aux Deux-Ponts, à un kilomètre de la gare du Nord.

Voici comment il s'est produit : Le train venant d'Anvers à 8 h. 22, devait entrer à la gare du Nord ; à ce moment un autre train le précédait ; il dut stopper avant d'entrer dans la gare.

Au même instant arrivait l'express d'Ostende.

L'aiguilleur n'ayant pas eu le temps de fermer la voie, le train alla se jeter sur celui d'Anvers en détruisant deux wagons de première et un de deuxième classe.

On signale deux morts et plusieurs blessés, parmi lesquels on cite une jeune fille de 15 ans, qui a été tuée par un coup de tige.

Un curé de Malines a eu les deux jambes coupées.

En tout il y a vingt victimes. Une enquête a été immédiatement ordonnée.

chooses qui n'existent pas. On a ainsi exploité les mesures prises par le gouvernement vis-à-vis des Juifs, pour mettre une limite à leur scandaleuse rapacité, qui cause dans tous les pays, aussi bien en Russie, que dans les pays étrangers.

C'est pourquoi on ne peut pas comprendre ailleurs les mesures que nous sommes forcés de prendre pour notre défense.

C'est aussi l'Allemagne, l'Angleterre et l'Amérique se sont-elles défendues contre l'importation des Juifs de Russie, trouvant que les Juifs qui y sont à demeure leur nuisent.

Nous démentons donc de grand nombre dans certains gouvernements. Ces Juifs étaient très heureux d'accueillir les offres du baron, surtout pour se soustraire à la loi militaire, car l'empereur dispensait désormais tous les partants des obligations du service militaire.

L'envoyé du baron Hirsch eut carte blanche et put exporter tous les Juifs qu'il voulait, mais le gouvernement russe lui imposa une caution qui servait au besoin au rapatriement de ces Juifs, dans le cas où ils vouldraient revenir et se présenteraient dans un consulat à l'étranger se réclamant de leurs droits de citoyens russes.

Aussi les Juifs expédiés par le baron Hirsch n'ont jamais passé par Marseille, mais de nombreux Juifs roumains, bulgares ou turcs, voulant profiter de ces expéditions, vinrent à Odessa où ils ne furent pas admis, et de là se dirigèrent sur Marseille.

De sorte que tous les Juifs que vous avez vus si sales et si misérables, ne parlent même pas le russe ! Et croyez bien que si les Juifs de France ne les ont pas secourus de suite, ils savaient qu'ils n'avaient là que des mendiants peu sympathiques et plus rusés que d'autres ; mais ils n'en ont pas moins profité pour exploiter, comme le dit le Journal officiel russe, à leur profit les sympathies des Français, et au besoin pour amouïrir l'effet produit par la rencontre de Nancy et les prochaines entrevues de Chambéry que ne peut digérer la presse juivo-allemande.

Pour en finir, seuls les Juifs étrangers ne sont pas tolérés à leur arrivée en Russie, mais ils trouvent le moyen de tourner la loi.

Comme vous le savez, il faut un passeport pour résider ici, et tous ces Juifs voyageurs de commerce, lorsqu'ils prennent à l'étranger leur passeport, se déclarent catholiques ou protestants, et comme dans les préfectures on ne demande pas de... pièces à conviction, l'employé, à qui cela est indifférent, inscrit sur le passeport catholique ou protestant, et le tour est joué.

Départements

RHONE

Villefranche. — Foire aux chevaux. — Une nouvelle foire aux chevaux aura lieu à Villefranche le jeudi 8 septembre prochain, sur la place Claude-Bernard.

Des primes s'élevant à la somme de 435 francs ont été votées par le conseil municipal ; elles seront distribuées par un jury que le conseil municipal désignera.

Les opérations commenceront à 10 heures précises.

Il ne sera perçu aucun droit d'attache et de stationnement sur l'emplacement de la foire.

MM. les éleveurs et propriétaires rencontreront une cordiale réception de la part de la population et trouveront tout le confort désirable.

Tarare. — Vol avec effraction. — La nuit dernière, les voleurs se sont introduits, en fracturant la serrure, dans un local situé rue de l'Hôpital, et occupé par M. Vielly, cordonnier.

Les malfaiteurs ont enlevé une paire de bottines en cuir et une paire de chaussures en cuir, et ont enlevé une somme de 10 francs.

Une plainte a été déposée au commissariat de police.

École municipale de dessin. — A la distribution des prix à l'école municipale de dessin, professeurs MM. Malbert et Desportes, les deux premiers prix (dessin d'ornement, professeur M. Malbert) ont été obtenus par MM. Jules Danve et Francisque Duperray.

Un nombre de prix ont été distribués aux élèves les plus méritants.

Cours. — Comité socialiste. — Le comité électoral socialiste a, dans sa réunion générale et privée du 27 août, voté l'ordre du jour suivant :

Considérant que M. Jules Bonfond, propriétaire à Cours, conseiller municipal, adhère au comité socialiste, et qu'il a été élu dans les conditions de cette réunion, mais absent, n'a pu se justifier.

Parce que sa candidature aux élections municipales du 1er mai 1892, a été seule portée et défendue par le Parti ouvrier. Ayant été élu et ayant accepté lui-même son élection de conseiller municipal, il est démontré clairement qu'il acceptait par là, la défense de notre programme.

Qu'aux élections des conseillers généraux et d'arrondissement du 31 juillet 1892, il possédait, la veille, sa candidature au conseil général avec cette mention : membre du conseil municipal, républicain, radical, invité par le Parti ouvrier.

arrondissement, département, profession, etc., etc.

Rien de mieux : c'est bien long, mais très régulier. Au moyen de ces renseignements la fraude ne peut se faire, à moins, toutefois, que se soit en face d'aveugles réels, d'aveugles volontaires, ou des honnêtes gens à la mode impériale.

Ce travail demande donc un soin particulier, une attention toute spéciale.

Que voyons-nous à Thizy ? Pas de liste régulière aux élections du 1er mai ; au second tour de scrutin, pas de liste non plus, sauf une liste d'embarquement venant de la préfecture et demandée par la commission des nauf.

Par ordre de M. le préfet, en vue des élections au conseil général et au conseil d'arrondissement, la municipalité nouvelle ou passée si on veut, doit faire prendre une copie conforme de cette liste dans les bureaux de la préfecture et aux frais de la commune bien entendu. Je fus chargé de cette mission.

Il n'existe peut-être pas une commune se trouvant dans un tel désarroi. Je trouve sur cette liste des erreurs accumulées que j'avais soin de montrer au chef de bureau de la première division : « C'est curieux, disait-il, c'est fait en dépit du bon sens » ; mais au fond il en riait, il s'en fichait comme d'une guigne.

C'est ainsi que M. Mougin, chef d'exploitation à Thizy, au tramway, avait un frère, qui était aussi de Thizy, chef d'exploitation comme lui, et s'appelait Antoine Muguet. Or, le premier est né dans les Vosges en 1821 et le dernier est né à Thizy où il exerce l'emploi de tisseur. Tel autre électeur est né à Thizy le 17 avril 1891 et tel autre le 18 octobre 1892 !

Et je ne parle pas des erreurs de prénoms, de noms, de professions ! Un tisseur se trouvait vétérinaire. Quarante électeurs qui avaient fait leur réclamation à la mairie en vue de leur inscription sur la liste électorale et auxquels il avait été délivré récépissé, n'étaient pas inscrits.

Voilà de la belle besogne ou je ne m'y connais pas. Cette liste électorale, dans laquelle le plus ancien conseiller de Thizy n'est pas porté, M. Jean Noirard, devrait être mise dans un musée à titre de curiosité. Tous les secrétaires de mairie pourraient y prendre modèle. Et pourtant nous avions un secrétaire de mairie que l'on croyait un aigle, payé 3,000 fr. par an, ayant un travail maximum de trois heures par jour en moyenne, qui nous a gratifiés de toutes ces merveilles !

Mais la responsabilité de M. Champalla, maire elle est là, elle existe. Il nous permettra bien de lui demander s'il garderait longtemps, chez lui, de comptables pareils ? Non, il ne le ferait pas, car ses intérêts passent avant, mais ceux de la commune, beniaime !

Alors, électeurs de toutes opinions, commencez par voir clair ; si vous laissez pas faire la loi par une poignée d'opportunistes.

Si vous voulez votre liberté, si vous voulez votre honneur ; si vous voulez l'oppression, votez pour eux. A vous de choisir entre des maîtres et des camarades. J'y reviendrai.

Ampuis. — Accident. — Le nommé B..., de Viennet, monté sur un tricycle et marchant à une assez grande vitesse, a tamponné un enfant, Eugène Hérad, âgé de 4 ans 1/2, et lui a fait quelques contusions à la tête et aux jambes. Quant à M. B..., il a eu des contusions peu graves.

Des témoins de l'accident ont prodigué les premiers soins à l'enfant.

Reunion. — Les jeunes gens et les domestiques devant prendre part à la fête, sont priés d'assister à une réunion d'urgence qui aura lieu jeudi soir, à 8 heures, à l'hôtel Vanol.

Ordre du jour : organisation du défilé, etc.

Pérouges. — Vol audacieux. — Un vol avec effraction a été commis au domaine du Colombier, situé sur la commune de Pérouges, à côté de la route de Meximieux, à Pérouges, domaine habité par le sieur Antoine Jacquemet ; le volent a brisé un carreau, puis, faisant jouer l'espagnolette, il a pénétré dans la maison et tout emporté.

Dans une garde-robe, il s'est emparé de deux chaînes en or, dites sautoirs, d'un canot ; ensuite il a ouvert un lit, il a pris un portemonnaie caché dans la paillasse et contenant une centaine de francs.

On soupçonne un individu qui a été vu rôdant autour de la maison et qui avait travaillé tout récemment au domaine.

La gendarmerie, prévenue, a lancé un mandat d'arrêt contre lui.

Nous pensons qu'il ne tardera pas à être arrêté.

Meximieux. — Foire. — La foire d'hier a été très belle ; les animaux avaient été amenés en grand nombre, beaucoup de chevaux, de bestiaux, et surtout grand nombre de porcs, dont beaucoup de petits, dits combrats.

Notre grenette était aussi bien approvisionnée de denrées nouvelles.

ISERE

Viennet. — Théâtre. — Tournée Chapoton-Morel — jeudi 4 septembre, la troupe Chapoton-Morel donnera sur notre scène Ma Cousine, comédie en 3 actes, de Melhaec, Musotte, comédie en 3 actes, de Guy de Maupas.

qu'ils y font tous les lundis, dépendait jusqu'ici de la commune du Goubet-Chataunay, dont il est éloigné d'environ 5 kilomètres.

Depuis longtemps les habitants avaient nommé une commission chargée de demander l'érection en commune de cette belle localité.

Les démarches de la commission viennent d'être approuvées par le conseil général de la Drôme qui a émis à l'unanimité un avis favorable à cette demande.

Crest. — Construction d'une nouvelle classe provisoire à l'école de garçons. — Un projet de construction d'une annexe à l'école primaire des garçons est annexé au secrétariat de la mairie où toutes les personnes qui voudraient soumissionner pour l'exécution des travaux peuvent en prendre connaissance.

La dépense approximative des dits travaux est de 1,750 francs.

Les soumissionnaires sont reçus au secrétariat de la mairie jusqu'au jeudi 1er septembre, à neuf heures et demie du matin. Elles seront décachées par M. le maire en présence de deux membres de la commission des travaux publics.

Un traité en gré à gré sera passé avec le soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais.

Ce mode de procéder est employé à cause de l'urgence des travaux.

Ne seront pas admises à concourir les personnes qui ne jouiront pas de la confiance de l'administration municipale.

Mutations foncières. — M. Molinier, contrôleur des contributions directes, recevra les déclarations de mutations foncières les 5, 6, 7, 8, 9 et 10 septembre prochain, de neuf heures du matin à midi, et de deux heures à six heures du soir.

LE MEURTRE D'AVEIZE

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

Saint-Symphorien-sur-Coise, 30 août.

Le docteur Beaujolin, qui a fait l'autopsie de Jean-Marie Jamin, la malheureuse victime de Fléchet, a relevé de nombreuses blessures. Un coup de tranche notamment a perforé le poumon, la lame ayant pénétré de plus de cinq centimètres.

Le parquet a entendu les témoins de la scène du meurtre et quelques personnes qui connaissent la victime.

Jamin était très estimé dans le pays ; veuf depuis longtemps, il habitait avec son père et sa mère octogénaires et son fils, âgé de 14 ans.

La brigade de gendarmerie bat la campagne pour retrouver le meurtrier, lequel, son crime accompli, a pu monter dans sa chambre, changer de vêtements et tranquillement prendre la fuite sans avoir été inquiété.

A la dernière heure, on nous informe que l'assassin aurait été arrêté, mais nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

COMICE AGRICOLE A MORNANT

C'était fête lundi dans la charmante localité de Mornant. Le comice agricole de Givors, comprenant aussi les cantons de Mornant, St-Genis-Laval et Condrieu tenait ses assises dans cette commune.

Les opérations ont commencé à 9 heures du matin, par le concours de labourage qui a eu lieu à Grand-Vert. Ce concours comprenait un bon nombre de concurrents, tous se sont signalés et grand a été l'embaras de la commission lorsqu'il a fallu attribuer les récompenses.

A 10 heures du matin, M. Jossier, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet, accompagné de M. Bonnard, conseiller général de Givors ; M. Genet, conseiller général de Condrieu ; M. Repiquet, conseiller général de St-Genis-Laval ; les représentants de la presse lyonnaise, etc., s'est rendu directement de la gare au champ de labour où il a été reçu par M. Gaillard, maire de Brignais et président du Comice. M. Bourgeois, président cantonal ; M. Fillon, maire de Mornant et conseiller d'arrondissement.

La musique de Mornant a salué l'arrivée du délégué préfectoral par notre hymne national la Marseillaise. La compagnie des pompiers formait la haie.

Sur le champ du concours de labourage, avait lieu l'exposition des bestiaux : races bovine, ovine, chevaline ; malgré la mauvaise saison, c'est-à-dire une sécheresse qui a été si préjudiciable aux prairies, cette exposition a été assez belle, et plusieurs prix ont été ajoutés au programme du concours.

L'exposition des produits agricoles, s'est tenue sur la place des Terreaux et comprenait des collections de céréales, pommes de terre, légumes, etc. M. Chauvaud avait un lot varié comprenant les meilleurs produits de pommes de terre cultivées par Claude Côte exposait une collection de blé.

On remarquait, et avec raison, une collection générale de fruits : poires, pommes, pêches, raisins de table et de cuve, de M. Payre, composée des meilleures variétés cultivées. A citer aussi celle de M. Condamine.

fet, aux représentants des corps élus, d'avoir bien voulu assister à cette fête agricole...

- Voici la liste des prix : Labourage, Attelage de deux vaches (4 prix ont été décernés), 1er prix, Chatard; 2e prix, Tévilion...

- Encouragement à l'élevage du bétail, 4 prix décernés: 1er prix, Louis Gibertier; 2e prix, Villari; 3e prix, Ogier; 4e prix, Joubert...

- Concours Spéciaux, Primes distribuées dans le canton de Mornant, Bon choix de cépages et produits remarquables en abondance et qualités...

LE CENTENAIRE SAVOISIEN (DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL) Chambéry, 30 août. Quelques jours nous séparent seulement des fêtes grandioses que l'ancienne capitale de la Savoie prépare pour glorifier dignement le centième anniversaire de l'entrée du général Montesquieu à Chambéry.

architecte, en tête, présida à tous ces arrangements et prépara des merveilles pour les arcs de triomphe. Le grand banquet officiel offert à nos hôtes par la ville et le conseil général n'aura pas lieu au théâtre, faute de places suffisantes.

LYON NOS ECHOS

Le temps. — Observations du journal, 30 août, 4 heures soir. Hauteur du baromètre: 750. — Température + 27°. — Direction du vent: S.-O. Maximum de température dans les 24 heures + 28°. Minimum de température dans les 24 heures + 23°.

Le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie à Paris, accompagné de la baronne de Mohrenheim et de leur suite, a passé la journée d'hier à Lyon, venant de Royat et se rendant à Aix-les-Bains. Un concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes aura lieu, les jeudi 3 et vendredi 4 novembre 1892, au chef-lieu de chaque département.

Chronique Lyonnaise SUR LE CHOLÉRA

Il faut donc en parler, puisqu'on dit qu'il arrive. Il arrive, entendons-nous. Il est encore à une distance qui ne laisse pas de nous rassurer quelque peu. Si tant est qu'il y ait, — peut-être même à Paris, — il y a des cas de choléra asiatique, nous l'avons vu de beaucoup plus près que cela, — et nous n'en sommes pas morts.

ou celles qui le redoutent le plus. Ceux qui s'en moquent, qui usent comme on en doit user de flanelle sur le corps et d'alcool dans le corps, — ceux-là ne connaissent, peut-être, pas le choléra que par oui-dire: et c'est assurément la meilleure manière de faire connaissance avec lui.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Mercredi 31 août, 243e jour de l'année. Premier quartier le 30; Pleine lune le 8. Soleil: lever, 5 h. 17; coucher, 6 h. 42. Tombola de Belley. — Dans la liste des gagnants de la tombola de Belley que nous avons publiée, il faut lire: 10.005 au lieu de 1.005, 10.087 au lieu de 1.087, 4.498 au lieu de 1.498, 9.767 au lieu de 5.767, 5.877 au lieu de 5.777, 7.799 au lieu de 7.709. Il faut ajouter aux gagnants les nos 10.020 et 10.042.

Pas plus qu'autrefois, ce n'est pas la vogue de Perrache qui infectera Lyon, attendu qu'autrefois, ce n'est pas seulement Perrache, mais c'est dans toute notre ville noire, puante et mal aérée qu'il y avait un immense foyer d'infection. Et cependant la salubrité souterraine du Rhône a suffi, de temps immémorial, à nous préserver.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 août 1892

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Rossignoux. M. Rossignoux dépose sur le bureau du conseil plusieurs rapports concernant l'amélioration du quartier de la Monche et la reconstruction de l'ancien pont de la Boucle.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Le ministère de la marine a reçu la dépêche suivante de Kotonou: La prise de Takou par nos troupes a fait abandonner par les Dahoméens le camp retranché qu'ils avaient établi à Bekandja, à 10 kilomètres à l'ouest de Takou.

Questions diverses. M. Arnould dépose un vœu invitant le conseil à réclamer des pouvoirs publics un impôt sur les vélocipèdes. Le conseil adopte, sans presque le modifier, les tarifs soumis par l'administration. Le renvoi toutefois à une séance ultérieure ceux concernant les bois de charpente.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Mercredi 31 août, 243e jour de l'année. Premier quartier le 30; Pleine lune le 8. Soleil: lever, 5 h. 17; coucher, 6 h. 42. Tombola de Belley. — Dans la liste des gagnants de la tombola de Belley que nous avons publiée, il faut lire: 10.005 au lieu de 1.005, 10.087 au lieu de 1.087, 4.498 au lieu de 1.498, 9.767 au lieu de 5.767, 5.877 au lieu de 5.777, 7.799 au lieu de 7.709. Il faut ajouter aux gagnants les nos 10.020 et 10.042.

Pas plus qu'autrefois, ce n'est pas la vogue de Perrache qui infectera Lyon, attendu qu'autrefois, ce n'est pas seulement Perrache, mais c'est dans toute notre ville noire, puante et mal aérée qu'il y avait un immense foyer d'infection. Et cependant la salubrité souterraine du Rhône a suffi, de temps immémorial, à nous préserver.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 août 1892

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Rossignoux. M. Rossignoux dépose sur le bureau du conseil plusieurs rapports concernant l'amélioration du quartier de la Monche et la reconstruction de l'ancien pont de la Boucle.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Le ministère de la marine a reçu la dépêche suivante de Kotonou: La prise de Takou par nos troupes a fait abandonner par les Dahoméens le camp retranché qu'ils avaient établi à Bekandja, à 10 kilomètres à l'ouest de Takou.

ment correspondait à celui d'un malfaiteur qu'ils étaient chargés de rechercher, l'arrêtaient. Au poste, cet individu dit se nommer Henri Alliate, âgé de 29 ans, né en Italie. Il avait sur lui une valise bondée de vêtements et d'objets divers. Les vêtements, on le sait, le lendemain, provenaient d'un vol commis chez un négociant de la rue de Créqui.

CHRONIQUE LOCALE

Le Calendrier. — Mercredi 31 août, 243e jour de l'année. Premier quartier le 30; Pleine lune le 8. Soleil: lever, 5 h. 17; coucher, 6 h. 42. Tombola de Belley. — Dans la liste des gagnants de la tombola de Belley que nous avons publiée, il faut lire: 10.005 au lieu de 1.005, 10.087 au lieu de 1.087, 4.498 au lieu de 1.498, 9.767 au lieu de 5.767, 5.877 au lieu de 5.777, 7.799 au lieu de 7.709. Il faut ajouter aux gagnants les nos 10.020 et 10.042.

Pas plus qu'autrefois, ce n'est pas la vogue de Perrache qui infectera Lyon, attendu qu'autrefois, ce n'est pas seulement Perrache, mais c'est dans toute notre ville noire, puante et mal aérée qu'il y avait un immense foyer d'infection. Et cependant la salubrité souterraine du Rhône a suffi, de temps immémorial, à nous préserver.

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 août 1892

La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Rossignoux. M. Rossignoux dépose sur le bureau du conseil plusieurs rapports concernant l'amélioration du quartier de la Monche et la reconstruction de l'ancien pont de la Boucle.

LA GUERRE AU DAHOMEY

Le ministère de la marine a reçu la dépêche suivante de Kotonou: La prise de Takou par nos troupes a fait abandonner par les Dahoméens le camp retranché qu'ils avaient établi à Bekandja, à 10 kilomètres à l'ouest de Takou.

DES COMPLICES DE RAVACHOL Paris, 30 août. Une dépêche de Montréal (Canada); annonce que deux hommes et une femme ont été arrêtés hier dans un petit cabaret sur la demande du consul français, sous l'inculpation d'être des complices de Ravachol. Ces individus protestent vivement de leur innocence. La police refuse de donner leurs noms.

TERRIBLE COLLISION DE TRAINS Plusieurs Victimes

Une collision a eu lieu entre un train de marchandises et un train de ballast, près de Saumur. Un homme a eu les jambes coupées, un autre les poignets brisés. Plusieurs autres personnes sont blessées. Les détails manquent.

FIN DES DÉPÊCHES DE NUIT

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du 1er arrondissement. — Ce soir, réunion de la commission du comité, café Villard, place de la République, à 8 heures. Ordre du jour: nomination du bureau et de diverses sous-commissions.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Syndicat des ouvriers confiseurs, pâtisseries, chocolatiers. — L'administration invite les ouvriers sans travail à se présenter tous les soirs, de 8 à 10 heures. Réunion jeudi, à 8 heures du soir très précises, au siège, rue de la Tunisie, 9.

M. J. DUPUY, Chirurgien-dentiste. N'est plus chez le Dr Paillisson. Son cabinet est rue de l'Hôtel-de-Ville, 74, Lyon, opérations et poses de dents sans douleurs.



BENEVOLO 48, Rue de la République. Jumelles de courses et autres. Lunettes, Pince-nez dep. 4 fr. 25. Electricité en tous genres.

NICE-ROSE CHARM AND BEAUTY RESTORER. L'ÉTAT SANITAIRE EST BON; LES QUELQUES BLESSÉS DES PRÉCÉDENTES RENCONTRES VONT BIEN ET ONT LA PLUPART REPRIS LEUR SERVICE.

ROGAMBOLE

PAR PONSON DU TERRAIL

Il mit donc son cheval au galop, gagna les bois, et aperçut, au bout de vingt minutes, les tourelles du château, qui se détachaient en vigueur sur le ciel éclairé par la lune.

Sir Williams entra donc la tête haute et cœur bien calme dans la cour du Manoir. — Monsieur le chevalier de Lacy? demanda-t-il au valet qui accourut au bruit du cheval et auquel il jeta la bride.

— Voilà réellement un bonhomme bien rond et dont je ferai tout ce que je voudrai. — Comment! dit le chevalier en se tournant vers lui, sa lecture terminée, vous êtes amoureux, monsieur?

— Je suis incurable, murmura-t-il. — Bah! il n'est pas de ceux sans remède. A propos, continua le vieux veneur en servant son hôte, savez-vous qu'elle est charmante?

— Je suis sûr de moi, dit-il, elle n'a pas de défauts. — Mais, s'écria le vieillard, je n'y vois pas le moindre mal, moi, bien au contraire, et je vous trouve bien bon de soupiner.

— Et, poursuivit le chevalier, je la croyais hier aussi spirituelle que jolie. — Elle! dit-il, murmura sir Williams.

Mme Ekaterinodar DE VIATKA Sujet russe extra-lucide. Somnambule, cartom. mains, fleurs, rêves, tout par dates.

DUPLATRE Cours Suchet, 66. Spécialité de bière de conserve en bouteilles, garantie de fabrication normale.

LOTTERIE AU PROFIT DE L'Œuvre des Petites Filles Abandonnées. 45,000 BILLETS SEULEMENT. PRINCIPAUX LOTS: CHAPELLE RELIQUAIRE, BRACELET, UNE PAIRE OR et BRILLANTS.

CAISSE MUTUELLE ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITALS. Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses capitalistes.

CAFÉ-RESTAURANT DU PALMIER 6, Rue Childebert. Bière Française 0.25, Vin du Beaujolais, Déjeuners et Dîners à 2.50.

PAPIERS PEINTS Immenses assortiments nouveaux. E. MEYSONNIER, 77, avenue de Saxe.

Mme CLAUDIA C'est le 1er Septembre que rouvrira son cabinet de Lyon, 4, rue Centrale, au 3me.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal.

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, Rue Confort, Lyon. LES LISTES DES BONS de PANAMA. Tirage du 16 Août.

SERVICE D'ÉTÉ VIENT DE PARAÎTRE SERVICE D'ÉTÉ L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

CONSTIPATION Migraine, Dyspepsie. Affections du Foie, Hémorrhoides. GUÉRISON RAPIDE ET CERTAINE.

ANÉMIE Faibles couleurs, Affaiblissement, etc. GUÉRISON ASSURÉE par l'USAGE du RHAMNO-FER ÉPURIÉ.

GUÉRISON CERTAINE ET PROMPTE des ÉCOULEMENTS de toute nature, récents ou anciens, sans causer aucun mal.

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, Rue Confort, Lyon. LES LISTES DES BONS de PANAMA. Tirage du 16 Août.

WAGON Contenant le service de toutes les correspondances avec les gares de nos diverses lignes.

VIENT DE PARAÎTRE L'EXPOSITION DE LYON PAR UN DÉSIGNÉ EN VENTE: Chez tous les libraires et dans les kiosques. --- VENTE EN GROS: chez M. Melin, 7, rue Quatre-Chapeaux. Prix: 20 Centimes. --- Franco par la poste: 25 Centimes.

BOURSE DE LYON Du 30 Août 1892. FONDS D'ÉTAT: 3 1/2 Français, 99 93; 4 1/2 Français, 105 20; Italien 5 0/0, 91 95; Espagne 4 0/0, 64 40; Hongrie 4 0/0, 99 97; Autriche 4 0/0, 99 97; Russie 5 0/0, 68 68; Portugal 4 0/0, 96 95; Espagne 4 0/0, 91 91; Dette Egypt. un., 91 95; Dette Egypt. priv., 91 95; Portugal 3 0/0, 91 91; Espagne 3 0/0, 91 91; Crédit foncier, 91 91; Crédit mobilier, 91 91.

BOURSE DE PARIS Du 30 Août 1892. DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE: AN COURANT, HAUSSE, BAISSE; COURS DE CLOTURE: 3 0/0 Français, 99 99; 4 1/2 Français, 105 43; 5 0/0 Français, 105 43; 3 0/0 nouveau, 99 99; 3 0/0 amort. ex., 99 97; 4 1/2 1889, 105 43.

APRÈS BOURSE Du 30 Août. HUILES DE COLZA: Courant, 55; Septembre, 55; 4 derniers, 55; Tendance calme. HUILES DE LIN: Courant, 46 25; Septembre, 46 25; 4 derniers, 46 25; Tendance calme.

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 30 Août 1892. MARCHÉ DE LA VILLETTE du 30 Août 1892. Veaux: Amenés, 576; vendus, 334; poids moyen, 81; 1re qualité, 150; 2e qualité, 130; 3e qualité, 120. Prix extrêmes, de 90 à 160.

V. VERMOREL Constructeur à Villefranche. 352 PREMIERS PRIX ET MÉDAILLES. PRESOIRS PERFECTIONNÉS. VENTE Avec Garantie FOULOIRS Vendange ALAMBICS, CHARRUES VIGNERONNES. Tarif envoyé franco.

COULEURS FRANÇAISES Avec les Couleurs françaises, chaque propriétaire peindra lui-même sa maison de campagne, ses meubles de jardin, etc. PULVÉRISATEUR PERFECTIONNÉ. Prix complet 12 litres... 25 fr. 14 " 30 fr.